

Mode de fonctionnement du prélèvement automatique

Vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** pour le règlement de la demi-pension pour l'année scolaire 2015/2016.

Vous voudrez bien remplir entièrement l'imprimé ci-joint et fournir **un RIB original (avec IBAN)** de votre banque.



: Si vous pensez pouvoir bénéficier de la bourse nationale de collègue (voir barème sur le dossier de bourse ci-joint), merci de ne pas remplir de demande de prélèvement automatique pour la demi-pension.

Calendrier des prélèvements :

Premier trimestre 2015/2016 : **octobre – novembre – décembre**

Deuxième trimestre 2015/2016 : **janvier – février – mars**

Troisième trimestre 2015/2016 : **avril – mai – juin**

Document à conserver

Le prélèvement :

Le montant mensuel prélevé sera de 60 euros **maximum**.

Le règlement de la facture

Chaque trimestre vous recevrez un « avis aux familles » par l'intermédiaire de votre enfant, vous indiquant, pour information, le montant total trimestriel de la demi-pension.

Le dernier prélèvement du trimestre soldera la facture.

Exemple :
Octobre 60 euros
Novembre 60 euros
Décembre le solde

A RENDRE OBLIGATOIREMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE 2015

Après cette date le premier prélèvement aura lieu en janvier 2016

Mode de fonctionnement du prélèvement automatique

Vous souhaitez opter pour le **prélèvement automatique** pour le règlement de la demi-pension pour l'année scolaire 2015/2016.

Vous voudrez bien remplir entièrement l'imprimé ci-joint et fournir **un RIB original (avec IBAN)** de votre banque.



: Si vous pensez pouvoir bénéficier de la bourse nationale de collègue (voir barème sur le dossier de bourse ci-joint), merci de ne pas remplir de demande de prélèvement automatique pour la demi-pension.

Calendrier des prélèvements :

Premier trimestre 2015/2016 : **octobre – novembre – décembre**

Deuxième trimestre 2015/2016 : **janvier – février – mars**

Troisième trimestre 2015/2016 : **avril – mai – juin**

Document à conserver

Le prélèvement :

Le montant mensuel prélevé sera de 60 euros **maximum**.

Le règlement de la facture

Chaque trimestre vous recevrez un « avis aux familles » par l'intermédiaire de votre enfant, vous indiquant, pour information, le montant total trimestriel de la demi-pension.

Le dernier prélèvement du trimestre soldera la facture.

Exemple :
Octobre 60 euros
Novembre 60 euros
Décembre le solde

A RENDRE OBLIGATOIREMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE 2015

Après cette date le premier prélèvement aura lieu en janvier 2016